



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Bureau des élections et de la réglementation générale

***Arrêté portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes du département
de la Loire-Atlantique***

Nantes, le 12 décembre 2023

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires de Nantes et de Saint-Nazaire ;

Considérant qu'il convient de renouveler, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

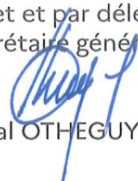
ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés, jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHÉGUY